Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20261019-DECISION072026-DE

MAIRIE de Neulliac 56300 (Morbihan)

MAIRIE DE NEULLIAC
56300 Morbihan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° 7/2026

Maison de santé pluridisciplinaire
Avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé
Lot n° 07 - Menuiseries intérieures bois

Le Maire de Neulliac,

VU :

• Le Code Général des Collectivités Territoriales,

• Le Code de la Commande Publique,

• La délibération n° 03-28/07/2025 du 28/07/2025 relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction de la maison de santé,

• Le marché de travaux conclu avec l'entreprise **THETIOT** (PA du Val d'Oust, 56460 La Chapelle-Caro) pour le lot n° 07 – Menuiseries intérieures bois,

• Le projet d'avenant n° 1 présenté,

CONSIDÉRANT :

• Que des adaptations techniques sont intervenues en cours d'exécution du chantier (fourniture et pose de renfort en sapin du nord pour espalier, suivant le devis n° 3224 du 16/10/2026) ;

• Que ces modifications conduisent à une augmentation (plus-value) du montant du marché de **405,00 € HT** ;

• Que cette modification n'altère pas l'économie générale du marché et demeure conforme aux dispositions du Code de la Commande Publique ;

DÉCIDE :

Article 1 : De signer l'**avenant n° 1** au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé – **lot n° 07 – Menuiseries intérieures bois** avec l'entreprise **THETIOT** de La Chapelle-Caro, portant sur une plus-value de **405,00 € HT**, soit **486,00 € TTC**, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Article 2 : De fixer le nouveau montant total du marché du lot n° 07 à **106 916,21 € HT**, soit **128 299,45 € TTC**.

Fait à Neulliac, le 19 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

Ampliation adressée à :
• Sous-Préfecture de Pontivy
• Monsieur le Trésorier de Pontivy
• Entreprise THETIOT